



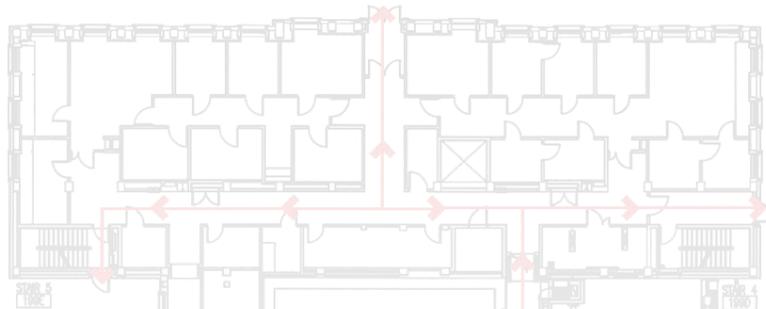
Maintenant et demain  
L'excellence dans tout ce que nous entreprenons

Bureau de la condition des personnes handicapées

# La planification de la sécurité

L'évacuation des personnes qui ont besoin d'aide en cas d'urgence

**Un guide à l'intention des gestionnaires et des occupants d'un immeuble**



Vous pouvez obtenir cette publication en communiquant avec :

Services des publications  
Ressources humaines et Développement des compétences Canada  
140, Promenade du Portage  
Phase IV, 12e étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0J9

Télécopieur : (819) 953-7260  
En ligne : <http://www.rhdcc.gc.ca/publications/>

Ce document est offert en médias substitués sur demande (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC, ou DAISY) en composant le 1 800 O Canada (1 800 622 6232). Les personnes malentendantes ou ayant des troubles de la parole qui utilisent un téléscripteur (ATS) doivent composer le 1 800 926 9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2009

Papier  
N° de cat. : HS64-6/2009  
ISBN : 978-1-100-50321-9

PDF  
N° de cat. : HS64-6/2009F-PDF  
ISBN : 978-1-100-92766-4

# Table des matières

<b>Préface .....</b>	<b>1</b>
<b>Section 1 : Objet du présent guide .....</b>	<b>3</b>
Conception universelle et sécurité-incendie universelle .....	4
Procédures d'évacuation en cas d'urgence .....	5
<b>Section 2 : Que doit inclure un plan personnel d'évacuation ?.....</b>	<b>7</b>
Le rôle des personnes qui ont besoin d'aide en cas d'évacuation.....	7
Le rôle du gestionnaire des mesures d'urgence.....	8
<b>Section 3 : S'assurer que l'immeuble permet une évacuation en toute sécurité... </b>	<b>9</b>
Portes intérieures et sorties de l'immeuble .....	9
Systèmes d'avertissement.....	9
Communications en cas d'urgence .....	11
Affichage .....	11
Voies de sortie.....	12
Ascenseurs .....	12
Escaliers .....	14
Zones de refuge ou de sauvetage.....	14
<b>Section 4 : Les personnes et les dispositifs aidant à l'évacuation .....</b>	<b>15</b>
Dispositifs d'évacuation .....	15
Dispositifs d'avertissement .....	15
Le système d'accompagnement .....	16
Le service d'incendie.....	16
Protection sur place.....	16
Cloisonnement horizontal (porte coupe-feu).....	16
Zones de rassemblement .....	17
<b>Section 5 : Mettre à l'essai les plans personnels d'évacuation .....</b>	<b>19</b>
<b>Section 6 : Listes de vérification des plans personnels d'évacuation .....</b>	<b>21</b>
Liste de vérification pour les personnes à risque .....	21
Liste de vérification pour les gestionnaires des mesures d'urgence.....	23
<b>Annexes.....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe A : Les dispositions législatives fédérales, provinciales et territoriales au Canada .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe B : Codes et règlements du bâtiment, de prévention des incendies et du logement.....</b>	<b>31</b>
<i>Principaux règlements fédéraux.....</i>	32
<b>Annexe C : Ressources utiles.....</b>	<b>33</b>
<b>Annexe D : Glossaire .....</b>	<b>36</b>



# Préface

Chaque personne doit avoir une stratégie pour pouvoir quitter rapidement un immeuble en cas d'incendie ou de toute autre situation d'urgence, que ce soit à domicile, au travail ou dans un lieu public comme un centre commercial, un cinéma ou un hôtel.

Certaines personnes ont besoin d'aide pour évacuer un immeuble en toute sécurité. Elles peuvent, par exemple, avoir de la difficulté à utiliser l'escalier ou à lire les affiches indiquant les sorties.

Le présent guide s'adresse aux personnes suivantes :

- 1) gestionnaires d'immeuble;
- 2) responsables d'étage;
- 3) secouristes;
- 4) occupants d'un immeuble, y compris les personnes qui ont besoin d'aide en cas d'urgence.

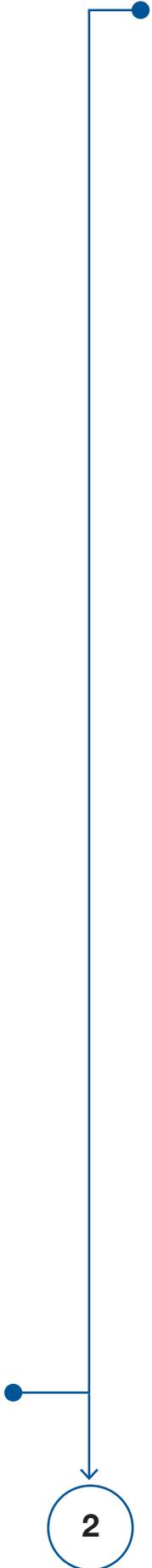
## Qui a besoin d'aide pour évacuer un immeuble en cas d'urgence?

Toutes les personnes à mobilité réduite, qui ont un trouble de la parole ou de l'audition ou une déficience ou un trouble cognitif, qu'il s'agisse d'un état temporaire ou permanent, peuvent avoir besoin d'aide pour évacuer un immeuble en cas d'urgence.

Par exemple :

- Une personne qui utilise un fauteuil roulant ou qui a besoin de béquilles temporairement à cause d'une blessure;
- Une femme enceinte qui a de la difficulté à franchir une grande distance à pied;
- Une personne qui utilise des appareils auditifs pendant le jour, mais qui les retire la nuit;
- Une personne âgée qui utilise une marchette pour se déplacer;
- Une personne qui a de la difficulté à comprendre des directives orales ou écrites dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.





**Les gestionnaires d'immeubles** doivent utiliser le présent guide pour élaborer les procédures générales d'évacuation de leur immeuble.

**Les occupants d'un immeuble** devraient utiliser le présent guide pour élaborer leurs propres plans d'évacuation.

### **La loi et les codes du bâtiment et de prévention des incendies**

Le présent guide s'inspire du *Code national du bâtiment du Canada* et du *Code national de prévention des incendies*. Le lecteur devrait aussi consulter les codes en vigueur dans sa province ou dans son territoire. Les annexes A et B incluent des listes des dispositions législatives fédérales, provinciales et territoriales et des codes du logement, du bâtiment et de prévention des incendies.

Les extraits des dispositions législatives et des codes du bâtiment et de prévention des incendies qui figurent dans le présent guide sont valides au moment de la publication du document.

# Section 1:

## Objet du présent guide

### La sécurité des occupants d'un immeuble est la responsabilité de tous

Le présent guide vise à donner aux **occupants d'un immeuble** et aux **gestionnaires des mesures d'urgence** de l'information sur les besoins des personnes à risque en cas d'urgence et à leur fournir des stratégies pratiques permettant de garantir la sécurité de ces personnes.

### La planification de l'évacuation et les mesures de préparation connexes sont des éléments essentiels à la sécurité de tous

Les normes et les codes du bâtiment et de sécurité-incendie au Canada font constamment l'objet d'améliorations et de mises à jour. Pourtant, ce n'est que tout récemment que ces normes ont commencé à tenir compte du besoin en matière de stratégies d'accessibilité et d'évacuation.

Les immeubles doivent être construits de façon à pouvoir y entrer facilement, mais ce n'est que récemment qu'on se préoccupe de faciliter l'accès aux sorties pour les personnes à risque en cas d'incendie ou d'urgence.

Pour les gestionnaires des mesures d'urgence, la planification de l'évacuation doit commencer par un examen des codes complexes du bâtiment et de prévention des incendies. Le Code national du bâtiment du Canada a été adopté intégralement dans certaines provinces et modifié dans d'autres. Les normes et les règlements municipaux doivent aussi être pris en compte.



#### Terminologie

Aux fins du présent guide, les occupants d'un immeuble qui ont besoin d'aide pour évacuer les lieux en cas d'urgence sont appelés **personnes à risque** puisque, sans aide, elles seraient plus susceptibles que les autres de courir un risque.

Le terme **gestionnaire des mesures d'urgence** désigne les gestionnaires d'immeuble et les responsables d'étage, les pompiers et les autres personnes qui s'occupent des secours, comme les policiers, les ambulanciers et le personnel des services d'urgence.

Des éléments comme des alarmes visuelles (p. ex. des lumières clignotantes) et la désignation de zones de refuge et de sauvetage constituent des mesures de base, mais les gestionnaires des mesures d'urgence doivent s'assurer que les procédures d'évacuation tiennent compte des besoins de toutes les personnes à risque, qu'elles sont transmises aux personnes concernées et qu'elles sont mises à l'essai. Les personnes à risque ont aussi une part de responsabilité, car elles doivent vérifier si les procédures d'évacuation tiennent compte de leurs besoins.

## Le nombre de personnes à risque augmente

Des études ont révélé que les personnes handicapées sur le plan physique ou intellectuel sont plus à risque que les autres de subir des blessures ou de décéder dans un incendie.

Quel que soit le groupe d'âge auquel elles appartiennent, les personnes âgées et les personnes qui ont un handicap physique représentent près de 8 % des décès liés à un incendie et près de 2 % des blessures. Chez les personnes de plus de 65 ans, le taux de décès fait un bond pour atteindre plus de 18 % tandis que le taux de blessures liées à un incendie est multiplié par trois et atteint près de 7 %<sup>1</sup>.

Le taux d'invalidité et, donc, le niveau de risque, augmentent grandement avec l'âge. Selon l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006 de Statistique Canada, plus de 13 % des Canadiens (plus de quatre millions de personnes) ont plus de 65 ans, et près de la moitié d'entre eux (environ 43 %) présentent une forme ou une autre d'invalidité.

Au cours des années à venir, on prévoit que le nombre de Canadiens à risque augmentera par millions à mesure que la génération du baby-boom, le segment de population le plus important, avance en âge.

## Conception universelle et sécurité-incendie universelle

La **conception universelle** consiste en une façon de créer des produits et des environnements qui peuvent être utilisés par tous, quels que soient l'âge ou les capacités des personnes. Les principes de la conception universelle consistent à utiliser le bon sens pour intégrer des pratiques de conception afin de répondre aux besoins de tous, que ce soit les aînés, les enfants et les personnes handicapées, ou encore les personnes non handicapées.

La **sécurité-incendie universelle** suppose que tous les gestionnaires des mesures d'urgence et les personnes à risque connaissent leurs rôles et leurs responsabilités et que chaque partie concernée ait mis à l'essai les procédures d'évacuation.

On tient maintenant compte des notions de conception et de sécurité-incendie universelle dans le cadre de la conception, de l'élaboration, de la gestion et de l'utilisation des immeubles ainsi que des systèmes de communication, et ce, dans le cadre d'une approche globale.

1 Hall, John Jr., *Patterns of Fire Casualties in Home Fire by Age and Sex, 1992-1996*, « Fire Analysis & Research Division », National Fire Protection Association. Quincy (États-Unis), juin 1999.

Un comité de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le comité *Accessibility and Usability of the Built Environment*, qui est axé sur l'accessibilité et l'utilisation de l'environnement bâti, a consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration de dispositions adéquates pour l'évacuation des personnes ayant des limitations d'activités, et a voulu faire intégrer ces dispositions aux notions de conception et de sécurité-incendie universelles.

Une nouvelle approche, plus inclusive, de la planification de l'évacuation en cas d'urgence tient compte de l'importance des besoins de tous les occupants de l'immeuble. Elle reconnaît aussi l'importance de la planification et de la mise à l'essai des mesures d'évacuation en toute sécurité de tous les occupants. Cela signifie qu'il faut évaluer les systèmes de communication de l'immeuble et s'assurer qu'il existe diverses méthodes d'évacuation de façon à répondre aux besoins des occupants permanents de l'immeuble et des visiteurs.

À la suite de la catastrophe survenue le 11 septembre 2001 aux États Unis, le *National Institute of Standards and Technology*, un institut national chargé des normes et des technologies, s'est penché sur le rendement des immeubles et les procédures d'évacuation en cas d'incendie afin de connaître les expériences vécues par diverses personnes ayant une mobilité réduite. Par exemple, un survivant quadriplégique avait déjà pris part à une évacuation et disposait d'un plan détaillé qui prévoyait l'utilisation d'un dispositif d'évacuation en cas d'incendie. Bon nombre des recommandations formulées dans ce rapport entraînent des changements dans les normes et les codes internationaux, dont certains sont mentionnés à l'annexe C – Ressources utiles, à la page 26.

## Procédures d'évacuation en cas d'urgence

Dans la plupart des provinces et des municipalités, les gestionnaires des mesures d'urgence ont l'obligation d'élaborer des procédures d'évacuation des immeubles en cas d'incendie ou d'une autre situation d'urgence (vous devez vérifier les exigences locales en vigueur). Ces procédures doivent inclure le nom et l'adresse de l'immeuble, de même qu'un plan de chaque étage.

Les plans d'étage doivent indiquer où se trouvent tous les principaux corridors et toutes les principales sorties, l'emplacement de l'équipement de protection-incendie, y compris les dispositifs d'évacuation, et une liste de tous les occupants à risque de l'immeuble indiquant l'endroit où chacun d'eux se trouve habituellement. Les procédures d'évacuation doivent aussi inclure les plans personnels d'évacuation des occupants à risque de l'immeuble. (Des explications sur les plans personnels d'évacuation sont énoncées dans la section 2.)

Les procédures d'évacuation doivent aussi préciser la zone désignée à l'extérieur de l'immeuble où les occupants peuvent se réunir de façon à ce qu'on puisse s'assurer que tout le monde est sorti de l'immeuble et en sécurité.

Les procédures et les protocoles d'urgence comptent trois grands volets :

- **Maîtrise du risque d'incendie** – Utilisation de systèmes dans l'immeuble, comme les sonnettes d'alarme, les portes coupe-feu qui se ferment automatiquement et les séparations coupe-feu horizontales (portes coupe-feu qui divisent un étage en zones distinctes).
- **Système de protection contre les incendies** – Zones de refuge et systèmes de communication qui permettent de s'assurer que les gens sont avertis en cas d'urgence et qu'ils sont en sécurité en attendant de pouvoir être évacués sans risque.
- **Évaluation en cas d'urgence** – Procédures détaillées qui permettent de garantir l'évacuation en toute sécurité de tous les occupants d'un immeuble, y compris les personnes à risque qui ont besoin d'aide pour sortir, chacune possédant un plan personnel d'évacuation.

Les gestionnaires d'immeuble doivent prendre des mesures pour s'assurer que les affiches et les procédures d'évacuation de l'immeuble sont offertes dans des formats qui conviennent aux personnes handicapées et dans d'autres langues si certains occupants de l'immeuble ne comprennent pas suffisamment l'anglais ou le français.

## Exemple

Voici, par exemple, les procédures d'évacuation recommandées par le service d'incendie de Delta, en Colombie-Britannique.

### **Si vous constatez qu'il y a un incendie :**

- Activez l'alarme-incendie;
- Appelez les services d'urgence (911);
- Combattez l'incendie s'il est petit et que vous n'êtes pas seul;
- Sortez par la sortie la plus proche;
- N'utilisez pas l'ascenseur;
- Aidez les personnes qui en ont besoin;
- Une fois à l'extérieur, communiquez avec le service d'incendie.

Les procédures incluent aussi une page pour les personnes à risque.

### **Personnes à risque**

Nom : \_\_\_\_\_

Invalidité : \_\_\_\_\_

Étage et pièce : \_\_\_\_\_

Information particulière : \_\_\_\_\_

Nom de la première personne aidante : \_\_\_\_\_

Nom de la seconde personne aidante : \_\_\_\_\_

## Section 2:

# Que doit inclure un plan personnel d'évacuation?

Dans une situation d'urgence, la préparation et la planification font toute la différence, et des stratégies doivent être mises en place pour prévenir les blessures chez tous les occupants d'un immeuble. Plus les plans et les procédures d'urgence contiennent d'information, plus les gestionnaires des mesures d'urgence sont bien outillés en cas d'urgence.

Presque partout au Canada, les gestionnaires d'immeuble ont l'obligation de conserver une liste des personnes à risque dans leur immeuble à vocation résidentielle ou commerciale. Les gens ne sont pas obligés de s'identifier comme personnes à risque, mais ils ont tout intérêt à faire part de leurs besoins en cas d'évacuation et de leurs capacités afin d'éviter de courir des risques et d'en faire courir aux autres. Les gestionnaires des mesures d'urgence et les personnes à risque doivent collaborer dans le but d'élaborer la stratégie d'aide et d'évacuation qui convient le mieux à leurs besoins.

## Le rôle des personnes qui ont besoin d'aide en cas d'évacuation

- Communiquez avec le gestionnaire des mesures d'urgence. Élaborez votre plan à partir de ces discussions.
- Évaluez vos capacités et vos limites, et faites-les connaître au gestionnaire des mesures d'urgence.
- Quel est le meilleur système de communication pour vous : visuel ou auditif?
- L'immeuble dispose-t-il de systèmes d'avertissement qui vous conviennent?
- Utilisez-vous des appareils fonctionnels? Avez-vous besoin d'un dispositif d'évacuation? Y a-t-il une méthode à privilégier si vous devez être soulevé ou transporté, au besoin?
- Quels sont les divers endroits dans l'immeuble où vous passez du temps? Comment pourrait-on savoir à quel endroit vous vous situez en cas d'urgence?
- L'ascenseur de l'immeuble peut-il vous permettre de sortir en toute sécurité en cas d'évacuation, ou devrez-vous utiliser les escaliers?
- Assurez-vous que votre nom figure sur la liste des personnes ayant besoin d'aide en cas d'évacuation qui est incluse dans les procédures d'évacuation de l'immeuble.
- Apprenez à connaître l'immeuble. Assurez-vous de savoir où se trouvent les zones où vous serez en sécurité pour vous protéger ou attendre les secours, les dispositifs d'évacuation, les portes coupe-feu et les voies de sortie accessibles. Discutez de tout cela avec le gestionnaire des mesures d'urgence.
- Localisez au moins deux voies de sortie.
- Trouvez des volontaires qui sont prêts à vous aider en cas d'évacuation. Faites connaître votre plan à vos voisins dans l'immeuble.

- Mettez votre plan à jour si vos besoins ou les volontaires pour vous aider en cas d'évacuation changent.
- Mettez votre plan en pratique chaque fois que les autres occupants de l'immeuble doivent le faire.

*Vous trouverez à la page 21 une liste de vérification qui vous aidera à élaborer votre plan d'évacuation.*

## **Le rôle du gestionnaire des mesures d'urgence**

Communiquez avec les occupants de l'immeuble pour les aider à élaborer leurs plans personnels d'évacuation. Voici quelques points à considérer pour vous aider à bien comprendre les besoins des personnes dans l'immeuble.

- Quels sont leurs besoins en matière de communication? Ont-ils des problèmes d'audition? Ont-ils des problèmes de vision?
- Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses sur le plan physique? Sont-ils plus forts d'un côté du corps que de l'autre? Utilisent-elles des appareils fonctionnels? Peuvent-elles se tenir debout et faire quelques pas?
- Quelle méthode préfèrent-elles que l'on emploie pour les soulever ou les transporter en cas d'évacuation?
- Est-ce que chaque personne est associée à un ou deux volontaires pour les aider?
- La personne passe-t-elle beaucoup de temps à divers endroits dans l'immeuble? Comment pourra-t-on savoir où elle se trouve?
- L'ascenseur de l'immeuble permet-il de sortir la personne en toute sécurité en cas d'évacuation ou sera-t-elle obligée d'utiliser les escaliers?
- Quels sont les besoins linguistiques des occupants de l'immeuble? Combien de personnes auront besoin de communiquer dans une autre langue que l'anglais ou le français pour obtenir de l'aide?
- Aurez-vous accès à des dispositifs d'évacuation? En aurez-vous besoin?
- Intégrez les plans d'évacuation des personnes à risque aux procédures générales d'évacuation de l'immeuble.
- Les listes des personnes à risque et leurs plans personnels d'évacuation doivent demeurer confidentiels, conformément aux exigences en matière de protection des renseignements personnels en vigueur dans la province ou le territoire.
- Établissez des procédures pour l'évacuation des personnes à risque et mettez-les à l'essai chaque fois que les occupants de l'immeuble sont appelés à le faire.

Tenez compte des particularités de ces plans personnels au moment d'élaborer les procédures d'évacuation.

*Vous trouverez à la page 23 une liste de vérification qui vous aidera à élaborer ou à mettre à jour les procédures d'évacuation de l'immeuble.*

## Section 3:

# S'assurer que l'immeuble permet une évacuation en toute sécurité

### Portes intérieures et sorties de l'immeuble

L'Association canadienne de normalisation recommande que les portes soient d'une largeur libre d'au moins 810 millimètres (32 pouces); cependant, les exigences locales peuvent varier à l'échelle du pays. Les occupants d'un immeuble doivent connaître les sorties qui sont suffisamment larges pour qu'ils puissent les emprunter en cas d'évacuation.

La plupart des portes de sortie d'urgence sont équipées d'une barre de panique, que les occupants n'ont qu'à pousser pour débloquer le verrou en vue d'ouvrir la porte. Toutefois, certaines portes sont équipées d'un verrou que l'utilisateur doit faire glisser.

Les portes coupe feu sont parfois maintenues ouvertes par un dispositif magnétique dans les immeubles publics. En général, l'alarme d'incendie désactive automatiquement le dispositif magnétique. Lorsqu'on passe en revue les voies d'évacuation d'un immeuble, il peut être utile de vérifier les particularités des portes tout au long des voies de sortie.

En général, les immeubles doivent avoir au moins deux sorties accessibles. Plus un immeuble est grand, plus il doit comporter de sorties accessibles (vérifiez les exigences locales qui s'appliquent dans votre province ou votre territoire). Les voies de sortie doivent être indiquées clairement de façon à ce que les occupants de l'immeuble en connaissent l'emplacement. Les portes qui se trouvent le long d'une voie de sortie ne peuvent être verrouillées ni obstruées afin de ne pas empêcher les personnes de sortir. Dans les immeubles à sécurité élevée, les systèmes de sécurité peuvent être intégrés au système d'alarme en cas d'urgence de façon à ce que les portes situées le long des voies de sortie se déverrouillent automatiquement quand l'alarme d'incendie est activée ou quand une défaillance du système survient.

### Systèmes d'avertissement

En général, les immeubles sont équipés d'un système d'alarme à une ou à deux sonorités. Lorsqu'un système d'alarme à une seule sonorité est activé, les occupants doivent évacuer l'immeuble immédiatement. Quand il s'agit d'un système d'alarme à deux sonorités, la première sonorité avise les occupants de l'immeuble que l'alarme a été activée et qu'ils doivent se tenir prêts et attendre les directives. Si la seconde sonorité est activée, les occupants doivent évacuer l'immeuble immédiatement.

Les systèmes d'avertissement peuvent prendre la forme d'une alarme sonore, d'une alarme visuelle (p. ex. lumières stroboscopiques) ou d'une combinaison d'alarmes sonores et visuelles. Les alarmes visuelles doivent être installées dans les aires communes, les lieux de rassemblement, les salles de toilette, les postes de travail et tout autre endroit où une personne peut se trouver seule. Heureusement, bon nombre de nouveaux codes du bâtiment exigent l'installation de telles alarmes visuelles.

Dans le cas d'un immeuble résidentiel, il faut penser au fait que certaines personnes aux prises avec des problèmes auditifs peuvent être en mesure d'entendre une alarme le jour quand elles portent leur appareil auditif; mais la nuit, comme elles enlèvent cet appareil, il se peut qu'elles n'entendent pas une alarme sonore. Il peut être utile pour ces personnes d'utiliser un autre type de système d'alarme, comme des lumières stroboscopiques qui servent d'alarme visuelle ou un détecteur de fumée rattaché à un coussin vibrant (généralement placé sous un oreiller). Ces dispositifs sont décrits plus en détail dans la section 4.

Selon les codes du bâtiment, les leviers qui permettent d'activer l'alarme incendie doivent être à la portée de toute personne assise ou debout. En cas d'urgence, les occupants d'un immeuble doivent suivre les directives affichées concernant la façon de déclencher ce type d'alarme à l'aide de la poignée, puis aviser les services d'urgence (911) ou d'incendie.

Les occupants d'un immeuble ont la responsabilité d'apprendre à connaître le système d'avertissement utilisé en cas d'urgence et de s'assurer qu'il leur convient.

### **Exemple du besoin de rendre le système d'avertissement accessible**

Jiang est un jeune homme qui aime jouer au basketball et qui se joindra bientôt à l'équipe de son école secondaire. Pour améliorer son tir, il reste souvent à l'école le soir, après les cours, pour pratiquer. Jiang est malentendant et porte un appareil auditif pendant les cours. S'il y a une alarme sonore, il peut l'entendre. En outre, il peut voir ses camarades de classe et ces derniers peuvent l'aviser qu'il doit évacuer l'immeuble. Quand il pratique son basketball seul, le soir, il enlève souvent son appareil auditif. Il se retrouve donc essentiellement sourd.

Un soir, l'alarme d'incendie a sonné, mais Jiang ne l'a pas entendue.

#### **Problème**

L'école ne disposait pas d'alarmes visuelles et Jiang n'a pas entendu l'alarme sonore. Ce n'est que quand le service d'incendie est arrivé sur place pour éteindre le petit incendie qui s'était déclaré dans le laboratoire de sciences à l'étage qu'ils ont trouvé Jiang dans le gymnase.

#### **Solution**

L'utilisation d'un avertisseur vibrant ou l'installation d'alarmes visuelles aurait pu permettre à Jiang de savoir que le système d'alarme était activé. Toute personne, atteinte d'une incapacité ou non, devrait aviser les responsables de la sécurité quand elle se rend dans une zone inoccupée d'un immeuble, durant les heures non habituelles.



## Communications en cas d'urgence

L'une des responsabilités du gestionnaire d'immeuble consiste à s'assurer que les communications en cas d'urgence seront efficaces. Des communications claires et efficaces avec tous les occupants de l'immeuble, y compris les visiteurs, permettront d'accroître la sécurité de tous en cas d'urgence.

Les hôtels et les lieux d'hébergement temporaires présentent un défi supplémentaire, qui peut être relevé grâce à un plan de communications élargi. Les clients, les invités et les visiteurs devraient être conviés à aviser la réception s'ils ont une invalidité ou une incapacité, ce qui permettra de planifier leur hébergement en conséquence.

Les personnes aveugles ou qui ont des problèmes de vision doivent obtenir l'information sur les mesures d'urgence dans un format qu'elles peuvent lire. Par exemple, dans certains cas, il faut fournir l'information sur les procédures d'urgence en gros caractères ou en format électronique.

Les procédures d'urgence doivent être affichées dans un format clair et facile à lire (par exemple, en taille de caractères de 14 points) de façon à ce que le plus grand nombre possible de gens soient en mesure d'en prendre connaissance. Elles doivent être affichées sur le mur à une hauteur maximale de 1200 millimètres (47 pouces) à partir du sol, et placées à des endroits bien en vue.

Si les procédures d'urgence incluent le besoin de communiquer avec le personnel de l'immeuble, il faut s'assurer qu'un téléimprimeur (TTY) est disponible pour les gens sourds ou malentendants. L'utilisation d'un service de relais pour les sourds, dans le cadre duquel un téléphoniste offre un service de traduction dans les deux sens, de la langue parlée à un texte écrit, ne constitue pas une bonne méthode de communication en cas d'urgence, puisque des communications directes sont alors préférables. Dans le cas d'une panne d'électricité ou d'un autre incident, on peut prévoir comme stratégie de communication de remplacement le recours à un volontaire dont la tâche est d'aider la personne à risque.

Les personnes à risque peuvent utiliser un synthétiseur de parole, un téléavertisseur électronique, un téléphone portable ou un téléphone permettant d'envoyer des messages textes. Toutes les solutions de rechange en matière de communications peuvent être envisagées.

## Affichage

On dit qu'une affiche est accessible quand il s'agit d'un affichage tactile et qu'elle inclut des caractères braille.

Les affiches doivent indiquer les voies de sortie accessibles et être installées à chaque étage, dans chaque pièce et dans chaque escalier.

Les procédures d'urgence en cas d'incendie doivent être affichées de façon à ce que les occupants de l'immeuble les voient. Elles doivent être en gros caractères et installées à

une hauteur qui leur permet d'être vues par des personnes assises, debout ou en train de se déplacer. Si une personne a besoin d'une information dans un autre format, par exemple en braille ou dans un dossier électronique, le gestionnaire de l'immeuble doit prendre les mesures requises et s'assurer que tous les occupants connaissent les procédures d'urgence.

## Voies de sortie

Il est très important qu'il y ait une voie d'évacuation bien en vue en cas d'incendie ou de toute autre situation d'urgence. Les voies de sortie accessibles doivent être indiquées clairement; il faut s'assurer qu'elles demeurent libres en tout temps, et qu'elles ne sont pas obstruées par des obstacles comme des meubles de rangement ou des poubelles.

## Ascenseurs

La plupart des ascenseurs sont programmés de façon à se rendre au rez-de-chaussée quand l'alarme d'incendie est activée. Cependant, les ascenseurs conçus pour être utilisés par les pompiers sont activés par une clé et peuvent être mis en marche par le personnel responsable des mesures d'urgence de l'immeuble ou par le service d'incendie. Dans certaines régions du pays, ces ascenseurs peuvent être utilisés pour transporter en toute sécurité des occupants au rez-de-chaussée.

Selon les procédures établies dans le cadre de l'*International Conference on Tall Buildings* de 2003 – une conférence sur les édifices très hauts –, la volonté d'accroître la capacité d'évacuation, c'est-à-dire les voies de sortie, des grands immeubles de façon à faciliter l'évacuation simultanée des occupants a entraîné un regain d'intérêt pour les ascenseurs comme moyen secondaire d'évacuation des occupants<sup>2</sup>.

Récemment, le comité TC178 de l'ISO a ciblé au moins 12 pays qui devraient prévoir des ascenseurs activés par les pompiers dans les grands immeubles, c'est-à-dire les édifices qui mesurent plus de 30 mètres, afin de « fournir un accès au service d'incendie et de soutenir les opérations tout en permettant d'évacuer les personnes handicapées<sup>3,4</sup> ».

---

2,3 Bukowski, Richard. *Protected Elevators For Egress and Access During Fires in Tall Buildings*, États Unis, Travaux de la CIB CTBUH Int. Conference on Tall Buildings, Malaisie, du 20 au 23 octobre 2003.

4 Organisation internationale de normalisation, *Comparison of Worldwide Lift (Elevator) Safety Standards: Firefighters Lifts (Elevators)*, ISO/TR 16765:2002(E). Genève (Suisse), 2002.

## Exemple : L'importance de la formation

Meera est une paraplégique forte et pleine de vie qui utilise un fauteuil roulant manuel pour se déplacer. Elle est active au sein de sa collectivité et travaille au 9<sup>e</sup> étage d'un grand complexe immobilier.

Elle dispose de son plan personnel de sécurité-incendie et connaît son agent de sécurité-incendie ainsi que son adjoint. Elle sait aussi que des personnes ont comme mandat de rester avec elle dans une zone de refuge désignée en cas d'urgence. Elle a discuté avec ces personnes, à de multiples occasions, des façons dont elle aimerait être évacuée, mais la méthode d'évacuation n'a jamais été mise en pratique. Un fauteuil d'évacuation est disponible pour Meera, mais elle n'aime pas l'utiliser puisque cela signifie qu'elle se retrouvera sans son fauteuil roulant quand elle sera au rez-de-chaussée.

### Situation

À 17 h, environ, à la fin de la journée de travail, une alarme retentit. Conformément à son plan de sécurité-incendie, Meera et les personnes qui devaient l'accompagner se sont rendues dans la zone de refuge où elles étaient en sécurité et se sont servies du téléphone qui s'y trouve pour communiquer avec les responsables de la sécurité de l'immeuble. Le rôle de ceux-ci consiste à les informer du lieu où se trouve l'incendie, à leur dire si elles doivent sortir de l'immeuble ou non, et à communiquer avec le service d'incendie.

La personne qui s'occupe généralement de la sécurité est déjà partie, et la personne qui occupe son poste ne connaît pas bien ses responsabilités. Le personnel de sécurité a accès à une clé qui permet aux pompiers de contrôler l'ascenseur de façon à ce qu'il puisse être utilisé pour évacuer les personnes qui ont besoin d'aide, mais la personne qui se trouvait en poste à ce moment n'arrivait pas à trouver la clé.

Étant donné qu'elles ne recevaient pas de directives de la part de la sécurité, les personnes responsables de Meera ont commencé à s'inquiéter et ont décidé de la transporter, avec son fauteuil roulant, dans les escaliers.

Une fois qu'elles sont arrivées dans le hall principal, la personne responsable de la sécurité les a vues et s'est rendue compte qu'il y avait peut-être d'autres personnes à mobilité réduite qui se trouvaient dans l'immeuble. Le personnel de la sécurité avait la responsabilité de maintenir une liste des personnes ayant besoin d'aide, mais il ne s'était pas rendu compte de l'importance de cette responsabilité.



### **Problème**

Meera est incapable d'évacuer l'immeuble seule. Même si elle disposait d'un plan personnel de sécurité-incendie, certaines personnes n'avaient pas reçu une formation adéquate.

### **Solution**

Le personnel de sécurité a entrepris une formation supplémentaire qui portait, entre autres, sur l'endroit où se trouve la clé de l'ascenseur et sur la façon de l'utiliser. Les agents, le personnel de la sécurité et Meera ont tous suivis une formation supplémentaire sur son plan de sécurité-incendie et l'ont mis à l'essai afin d'être à l'aise en cas d'urgence.

## **Escaliers**

Il est important de tenir compte de la largeur des escaliers qui seront utilisés comme voies de sortie accessibles, et de savoir s'il sera possible d'y transporter une personne assise dans un fauteuil roulant ou placée sur un dispositif d'évacuation. On retrouve des dispositifs d'évacuation de diverses tailles et ces derniers exigent une certaine largeur de même qu'un certain espace de mouvement.

## **Zones de refuge ou de sauvetage**

Les zones de refuge (ou de sauvetage) sont des zones sûres, protégées du feu et reliées aux voies de sortie accessibles. Une personne qui a besoin d'aide peut s'y rendre pour attendre de l'aide afin d'être évacuée en toute sécurité. Cette zone d'attente est souvent située près d'un escalier ou d'un foyer d'accès aux ascenseurs. Cependant, ces zones sont hors des voies d'évacuation afin de ne pas nuire aux autres personnes.

Les zones de refuge ou de sauvetage doivent être équipées d'un système de communication qui permet aux personnes d'entrer en contact avec le gestionnaire de l'immeuble ou le personnel des services d'urgence. Ces zones doivent être désignées par des affiches et énoncées dans toutes les procédures d'évacuation en cas d'urgence, de façon à ce que les occupants de l'immeuble sachent où elles se trouvent.

Ces zones sont requises aux termes du document *Conception accessible pour l'environnement bâti (CAN/CSA B651 04)* de l'Association canadienne de normalisation, et commencent à être exigées par les codes du bâtiment. En Colombie-Britannique, on utilise déjà les zones de refuge, avec succès, depuis des dizaines d'années.

## Section 4:

# Les personnes et les dispositifs aidant à l'évacuation

### Dispositifs d'évacuation

Les personnes à risque peuvent utiliser des appareils ou des dispositifs pour les aider au quotidien. Il existe aussi des dispositifs conçus précisément pour être utilisés dans des situations d'urgence.

Les dispositifs d'évacuation permettent l'évacuation en toute sécurité des personnes à mobilité réduite. Ils permettent, par exemple, à une personne de s'asseoir dans un fauteuil roulant pendant qu'elle est conduite dans les escaliers par une personne chargée de l'aider. Certains dispositifs requièrent une seule personne pour être utilisés, tandis que d'autres en exigent deux. Certains possèdent des freins ou des mécanismes stabilisateurs, tandis que d'autres dépendent de la force de la personne qui les manipule. Quel que soit le type de dispositifs employés, il est important de les mettre à l'essai avant de se retrouver en situation d'urgence.

Dans les résidences privées ou les immeubles où il n'y a que quelques marches, il peut être possible, pour les utilisateurs de fauteuil roulant, d'évacuer les lieux rapidement et en toute sécurité à l'aide de rampes portatives.

### Dispositifs d'avertissement

Il existe divers dispositifs d'avertissement qui permettent de signaler l'activation d'une alarme à l'aide d'un signal visuel, sonore ou tactile.

Les alarmes sonores destinées aux malentendants ont une fréquence basse qui est entendue plus facilement par les personnes aux prises avec des problèmes auditifs. Il existe aussi de nombreux dispositifs d'alarmes combinant des signaux sonores et visuels.

Les détecteurs de fumée à vibration sont reliés à un petit coussin qui peut être placé sous l'oreiller et qui vibre quand le récepteur est activé par une alarme incendie ou un détecteur de fumée.

Les outils de communication, comme les téléphones qui permettent d'envoyer un message texte, les cellulaires et les téléavertisseurs sont de plus en plus utilisés au sein de la population. Il s'agit d'excellents moyens de communication puisqu'ils peuvent servir à envoyer des alertes sous la forme de textes et de signaux sonores (voix).

Un téléimprimeur (TTY) ou un appareil de télécommunication pour sourds (ATS) permet de faciliter les communications téléphoniques avec les personnes malentendantes. Étant donné que les nouvelles technologies (téléavertisseurs, téléphone cellulaire, etc.) ne sont pas encore intégrées dans de nombreux systèmes d'intervention en cas d'urgence, dont celui utilisé pour le service 911, l'utilisation des TTY demeure populaire.

## Le système d'accompagnement

Grâce à ce système, des amis ou des collègues se portent volontaires pour aider une personne incapable de sortir seule de l'immeuble.

Si une alarme ou une situation d'urgence survient, l'accompagnateur et la personne qui a besoin d'aide se rencontrent à un endroit préétabli. Ils attendent ensuite de l'aide, se rendent à la zone de refuge la plus près pour attendre les secours, ou encore, ils sortent ensemble de l'immeuble.

## Le service d'incendie

Le personnel du service d'incendie a deux responsabilités : combattre l'incendie et veiller à la sécurité des occupants de l'immeuble.

Lorsqu'un service d'incendie reçoit un appel d'urgence, il s'occupe d'abord et avant tout d'éteindre le feu ou de remédier à la situation d'urgence. Bien que les pompiers et les autres intervenants de première ligne ont été formés pour mener des opérations de sauvetage, leur priorité est d'éteindre les incendies. La consigne à suivre est souvent de réserver les opérations de sauvetage pour les personnes dont la vie est en danger.

Les services d'incendie fonctionnent sur le principe que les personnes ayant besoin d'aide pour être évacuées ont prévu un plan qui leur permet de sortir seules de l'immeuble ou d'avoir l'aide d'un accompagnateur, autre qu'un pompier, pour y arriver. Il est également tenu pour acquis que le plan a été mis à l'essai en collaboration avec les personnes responsables de l'évacuation de l'immeuble.

En outre, les membres des services d'incendie n'ont reçu qu'une formation de base sur la façon de soulever et de transporter une personne à mobilité réduite. En conséquence, ils ont plutôt tendance à utiliser les techniques apprises durant leur formation, par exemple la levée du pompier ou la portée à deux personnes, techniques qui ne constituent pas nécessairement les solutions les plus sûres pour déplacer les personnes à mobilité réduite.

## Protection sur place

La protection sur place est une stratégie selon laquelle un occupant demeure à son bureau ou à son domicile tant qu'il n'a pas reçu la consigne de se déplacer. Il s'agit d'une stratégie relativement récente adoptée dans le cas des immeubles très hauts dont chaque section a été cotée pour sa résistance au feu (c'est-à-dire que chaque section peut résister à un incendie pendant une période maximale de deux heures).

Il ne faut jamais adopter cette stratégie sans consulter au préalable le gestionnaire d'immeuble et le service d'incendie local.

## Cloisonnement horizontal (porte coupe-feu)

Le cloisonnement horizontal signifie qu'un étage est divisé au moyen d'une porte coupe-feu de façon à créer des zones distinctes permettant le déplacement, à l'horizontale et en toute sécurité, des occupants de l'immeuble.

## Zones de rassemblement

Les théâtres, les salles de spectacle, les musées et les autres installations publiques présentent des défis particuliers en matière d'évacuation puisqu'un grand nombre de personnes peuvent s'y trouver au même moment, y compris des aînés et des personnes en fauteuil roulant, et qu'elles sont toutes dans une même salle. Il faut porter une attention particulière aux procédures d'évacuation dans ces zones de rassemblement.

### Exemple : S'assurer que le système d'accompagnement fonctionne

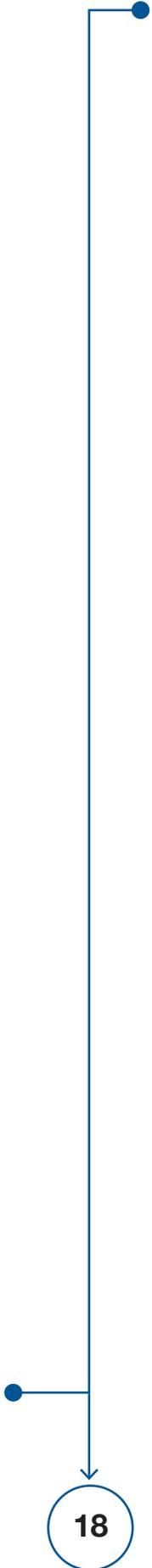
Léon est quadraplégique et il se sert d'un fauteuil roulant pour se déplacer. Il a récemment perdu un peu plus de sa mobilité et a plus de difficulté à effectuer certaines tâches. Sa présence au travail n'est pas régulière, et il travaille dans un environnement où le personnel change souvent.

Léon dispose d'un plan personnel de sécurité-incendie et connaît bien l'agent de sécurité-incendie et l'agent adjoint. Ils ont discuté de la procédure d'évacuation de Léon et l'ont déjà mise à l'essai. Aucun fauteuil d'évacuation n'est disponible pour Léon, et il préférerait qu'il y en ait un.

### Situation

Un jour, l'alarme d'incendie résonne, et l'un des agents, qui avait aussi été formé pour être l'accompagnateur de Léon, se trouvait à l'extérieur de l'immeuble. C'était l'heure du dîner et il n'y avait que quelques personnes au bureau. Léon s'est retrouvé seul avec une seule des personnes formées pour l'aider en cas d'incendie.





## Problème

Léon est incapable de sortir seul de l'immeuble. Même s'il dispose d'un plan personnel de sécurité-incendie et qu'il est accompagné d'une des personnes désignées, l'autre collègue chargé de l'aider n'est pas disponible.

## Solution

Le plan d'évacuation de Léon a été mis à jour et inclut d'autres accompagnateurs et des solutions de rechange. De la formation supplémentaire a été offerte afin de s'assurer que tout le monde se sentait à l'aise avec le processus. Par ailleurs, l'employeur s'est procuré un fauteuil d'évacuation.

## Section 5: Mettre à l'essai les plans personnels d'évacuation

Une fois qu'un plan a été élaboré, il est très important de le mettre en pratique. Le fait de mettre à l'essai des procédures d'évacuation quand il n'y a pas d'urgence permet à tout le monde d'être rassuré et de se sentir en confiance. Faire un essai permet aux participants d'évaluer le plan, de cerner les problèmes et de les régler, et d'éviter l'incertitude dans le cas d'une véritable urgence.

Par exemple, les personnes qui ont besoin d'utiliser un dispositif d'évacuation en cas d'urgence devraient essayer de se placer dans ce dispositif. Une personne sourde devrait essayer de communiquer avec son responsable d'étage. Dans une séance d'essai, une personne accompagnée d'un animal d'assistance a la possibilité d'avoir une idée du comportement de l'animal et des occupants de l'immeuble.

Dans les immeubles résidentiels de grande hauteur, les personnes à risque devraient mettre à l'essai leur plan d'évacuation en cas d'urgence avec les membres de leur famille ou les voisins présents, de façon à ce que tout le monde connaisse bien le système d'alarme et les procédures à appliquer.

### Exemple : Les personnes à risque doivent faire connaître leurs préoccupations

Denise vit au dernier étage d'un immeuble à appartements de six étages et travaille seule à partir de son bureau à domicile. Elle a dû s'adapter à une perte de vision qui évolue lentement. Les responsables de la gestion de l'immeuble possèdent une liste de tous les occupants qui ont besoin d'aide en cas d'évacuation, y compris des nombreux aînés qui y vivent.

Il y a régulièrement des exercices d'évacuation en cas d'incendie dans l'immeuble, mais les procédures d'évacuation des personnes ayant besoin d'aide ne sont pas mises à l'essai. Denise a mentionné à son responsable d'étage qu'elle aimerait mettre en pratique son plan personnel d'évacuation, mais cela n'a jamais eu lieu. Elle est inquiète : elle craint que, s'il y avait une véritable urgence, les gens seraient si pressés de sortir qu'ils oublieraient qu'elle a maintenant besoin d'aide.



## Problème

Denise craint de ne pas être en mesure de sortir seule. L'immeuble dispose de procédures d'évacuation générales, mais elles ne sont pas adaptées à ses besoins particuliers. Elle est aussi inquiète pour un certain nombre d'occupants qui ont aussi des problèmes de vision ou d'audition et qui auraient tout avantage à avoir un plan personnel d'évacuation.

## Solution

Denise a discuté de ses préoccupations avec le gestionnaire d'immeuble et, ensemble, ils ont élaboré un plan de sécurité-incendie pour elle, et se sont assurés de l'intégrer aux procédures d'évacuation générales de l'immeuble. En outre, les responsables de la gestion de l'immeuble ont envoyé un avis à tous les occupants pour qu'ils s'assurent d'être en mesure d'entendre l'alarme d'incendie et d'évacuer l'immeuble, s'il y a lieu.

## Section 6:

# Listes de vérification des plans personnels d'évacuation

Les listes de vérification qui suivent visent à faciliter la planification et la communication entre les personnes à risque et les gestionnaires des mesures d'urgence afin que des procédures et des plans d'évacuation en cas d'urgence soient élaborés.

<b>Liste de vérification pour les personnes à risque</b>				
<b>Procédures d'évacuation de l'immeuble</b>	<b>O</b>	<b>N</b>	<b>S/O</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
Y a-t-il des procédures d'évacuation pour votre immeuble?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les procédures d'évacuation ont-elles été établies à la suite d'une consultation avec vous, avec votre gestionnaire des mesures d'urgence et avec vos accompagnateurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Disposez-vous d'un plan personnel d'évacuation en cas d'urgence? (Utilisez la section ci-dessous pour en créer un, si ce n'est déjà fait.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les procédures prévues pour l'immeuble incluent-elles votre plan personnel d'évacuation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si l'immeuble ne dispose pas de procédures d'évacuation, savez-vous avec qui aborder la question?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Liste de vérification pour les personnes à risque (suite)

Plan personnel d'évacuation	O	N	S/O	COMMENTAIRES
Votre immeuble dispose-t-il d'un système d'alarme qui vous avertit en cas d'urgence?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Disposez-vous d'un système de communication?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Avez-vous accès à deux voies de sortie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sinon, savez-vous avec qui en discuter?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre plan indique-t-il de quelle façon on peut vous trouver dans l'immeuble?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre plan explique-t-il adéquatement les procédures d'évacuation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le système d'ascenseur de l'immeuble est-il en mesure de vous permettre de sortir en toute sécurité en cas d'urgence, ou devrez-vous utiliser les escaliers?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre plan inclut-il l'utilisation de dispositifs d'évacuation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre plan prévoit-il la présence d'accompagnateurs pour vous aider?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre plan précise-t-il s'il faut utiliser une méthode particulière pour vous soulever ou vous transporter?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Directives et formation	O	N	S/O	COMMENTAIRES
Est-ce qu'une formation sur les procédures d'évacuation a été donnée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y avez-vous participé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La personne désignée pour vous accompagner ou vous aider en cas d'évacuation y a-t-elle participé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Liste de vérification pour les gestionnaires des mesures d'urgence</b>				
<b>Directives et formation</b>	<b>O</b>	<b>N</b>	<b>S/O</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
Est-ce que l'immeuble compte au moins deux voies de sortie accessibles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'immeuble possède-t-il une voie d'accès extérieure menant à l'entrée principale (p. ex. escalier de secours)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'immeuble est-il accessible aux personnes à mobilité réduite?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La surface de la voie de sortie est-elle stable, ferme, à niveau et antidérapante?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les voies d'accès ont-elles au moins 920 mm (36 po) de largeur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S'il y a une rampe d'accès, la proportion de la pente est-elle d'au moins 1:20?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La voie est-elle libre de tous objets encombrants?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les ascenseurs peuvent-ils être utilisés pour l'évacuation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il un lieu de rassemblement prévu à l'extérieur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Escaliers</b>	<b>O</b>	<b>N</b>	<b>S/O</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
Les escaliers ont-ils des contremarches de même hauteur?				
Les escaliers ont-ils une main courante de chaque côté?				

## Liste de vérification pour les gestionnaires des mesures d'urgence (suite)

Portes	O	N	S/O	COMMENTAIRES
Les portes ont-elles au moins 810 mm (32 po) de largeur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les portes peuvent-elles être facilement déverrouillées et ouvertes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Affiches	O	N	S/O	COMMENTAIRES
Les affiches sont-elles protégées des reflets et bien contrastées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des affiches tactiles et en braille?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les voies de sortie accessibles sont-elles clairement indiquées sur les affiches?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Zone de refuge ou de sauvetage	O	N	S/O	COMMENTAIRES
Y a-t-il une zone de refuge ou de sauvetage?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il une zone d'au moins 1500 x 1500 mm (59 po x 59 po) qui peut accueillir un fauteuil roulant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il un dispositif d'évacuation disponible à cet endroit?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il un dispositif de communication dans cette zone?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il une affiche qui indique où se trouve la zone de refuge?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
La zone de refuge figure-t-elle dans les procédures d'évacuation de l'immeuble?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**Liste de vérification pour les gestionnaires des mesures d'urgence (suite)**

<b>Communication</b>	<b>O</b>	<b>N</b>	<b>S/O</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
Y a-t-il une alarme visuelle (p. ex. des lumière clignotantes)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des téléphones situés à une hauteur d'au plus 1200 mm (47 po)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des téléphones équipés d'un bouton de réglage du volume?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il un téléimprimeur ou un appareil de télécommunication pour sourds disponible?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Planification de l'évacuation en cas d'urgence</b>	<b>O</b>	<b>N</b>	<b>S/O</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
Y a-t-il des procédures d'évacuation en cas d'urgence pour l'immeuble?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les procédures d'évacuation ont-elles été affichées et diffusées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'information est-elle offerte dans différents formats (p. ex. en braille, sur CD, sur support audio, de vive voix, en gros caractères et en langage des signes)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des comités responsables de la santé et de la sécurité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, ces comités ont-ils été consultés au sujet des procédures?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Y a-t-il des procédures d'évacuation en cas d'urgence prévues pour les personnes qui ont besoin d'aide pour être évacuées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ces personnes ont-elles été consultées au sujet des procédures?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

### Liste de vérification pour les gestionnaires des mesures d'urgence (suite)

Directives et formation	O	N	S/O	COMMENTAIRES
Est-ce que des séances de formation sont prévues pour tout le monde?				
Est-ce qu'une formation pertinente a été offerte aux personnes désignées pour accompagner les personnes à risque qui ont besoin d'aide en cas d'évacuation?				
Est-ce qu'une formation particulière en évacuation a été fournie aux accompagnateurs et aux personnes dont la tâche est d'aider les personnes à risque à être évacuées?				
Est-ce que la formation et l'information sur la santé et la sécurité sont disponibles dans des formats variés (p. ex. en braille, sur CD, sur support audio, de vive voix, en gros caractères ou en langage des signes)?				

Responsabilités du personnel	O	N	S/O	COMMENTAIRES
Est-ce que deux accompagnateurs ou aidants ont été jumelés à chaque personne qui a besoin d'aide en cas d'évacuation?				
Est-ce que des responsables des mesures d'urgence ont été nommés pour chaque étage de l'immeuble?				
Les accompagnateurs et les aidants se trouvent-ils sur le même étage que les responsables des mesures d'urgence?				
Les responsables des mesures d'urgence ont-ils été formés pour apporter de l'aide aux personnes à risque?				

<b>Liste de vérification pour les gestionnaires des mesures d'urgence (suite)</b>				
<b>Responsabilités du personnel</b>	<b>O</b>	<b>N</b>	<b>S/O</b>	<b>COMMENTAIRES</b>
Les responsables des mesures d'urgence se réunissent-ils au moins une fois par année?				
Organise-t-on des exercices d'évacuation au moins une fois par année?				
Est-ce que tout le monde participe aux exercices d'évacuation?				
Est ce que les personnes qui ont besoin d'aide en cas d'évacuation participent aux exercices?				



## Annexe A:

# Les dispositions législatives fédérales, provinciales et territoriales au Canada

Au Canada, il existe un certain nombre de dispositions législatives visant à protéger les droits des personnes handicapées. Cependant, jusqu'à tout récemment, ces mesures ne traitaient pas précisément de l'importance de garantir l'accessibilité des sorties d'urgence.

La législation fédérale contient d'excellentes recommandations en ce qui concerne l'élaboration et la mise en place de plans de sécurité-incendie et d'évacuation en cas d'urgence, dans les espaces privés et publics. Par exemple, l'article 125 de la partie II du *Code canadien du travail* prévoit ce qui suit :

« (...) l'employeur est tenu, en ce qui concerne tout lieu de travail placé sous son entière autorité ainsi que toute tâche accomplie par un employé dans un lieu de travail ne relevant pas de son autorité, dans la mesure où cette tâche, elle, en relève : (...) o) de se conformer aux normes réglementaires en matière de prévention des incendies et de mesures d'urgence; p) de veiller, selon les modalités réglementaires, à ce que les employés puissent entrer dans le lieu de travail, en sortir et y demeurer en sécurité; (...) ».

L'article 17 de la partie XVII (Séjourner en sécurité dans un lieu de travail) du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* prévoit clairement les exigences législatives en matière de sécurité dans un lieu de travail, particulièrement en ce qui concerne les plans d'évacuation.

L'article 17.4 précise qui est couvert par le plan et quelle est l'information qu'il devrait contenir, y compris les procédures d'évacuation. À l'article 17.5, on mentionne que les procédures d'urgence doivent être élaborées pour tous, y compris pour les personnes handicapées, et que chaque personne handicapée doit disposer d'un plan personnel d'évacuation.

Aux articles 17.6 à 17.10, on parle des exigences en matière de formation et on décrit les rôles et responsabilités des agents de sécurité-incendie et de leurs adjoints en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des plans d'évacuation des personnes handicapées, de même que la formation à ce sujet.

Dans les lois et les codes des provinces et des territoires sur les droits de la personne, il est mentionné que personne ne doit faire l'objet de discrimination ou se voir refuser des services, des mesures d'adaptation, des installations ou des biens auxquels les membres du public ont habituellement droit. Aucune personne handicapée ne doit se voir refuser l'accès à un élément habituellement offert au grand public. Cela signifie donc que tout plan d'évacuation en cas d'urgence efficace doit être élaboré de façon à permettre à toutes les personnes qui ont accès à des installations d'en sortir en toute sécurité.



## Annexe B: Codes et règlements du bâtiment, de prévention des incendies et du logement

À l'échelle internationale, on trouve la nouvelle norme ISO TC59/SC16, intitulée *Accessibility and Usability of the Built Environment* (portant sur l'accessibilité et l'utilisation de l'environnement bâti), dans laquelle il est mentionné que des sorties accessibles font partie intégrante de toute installation durable et accessible.

Les installations du gouvernement du Canada, les gares et les aéroports, les banques et les bureaux de poste sont tous régis par le gouvernement fédéral et doivent respecter les lignes directrices du Conseil du Trésor relatives aux immeubles. Ces lignes directrices renvoient à la norme B651 de l'Association canadienne de normalisation (CSA), intitulée *Conception accessible pour l'environnement bâti*. Cette norme de la CSA énonce les caractéristiques que doivent posséder les composantes des immeubles de façon à s'assurer qu'ils sont accessibles et que leurs sorties le sont aussi.

Certains codes municipaux en matière de prévention des incendies traitent aussi des plans d'évacuation. On pense, par exemple, à l'article 2.8.2 du règlement de Vancouver sur la prévention des incendies. Il y est mentionné qu'un plan de sécurité-incendie acceptable doit être élaboré en collaboration avec le service d'incendie.

En ce qui concerne l'intérieur des immeubles, la plupart des provinces – mis à part l'Ontario, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta –, ont adopté le *Code national du bâtiment*. Certaines provinces et certains territoires ont aussi établi des exigences supplémentaires en ce qui concerne l'accessibilité, mais il n'existe aucune exigence équivalente en matière d'évacuation et de planification de la sécurité-incendie.

Le *Code national du bâtiment* compte peu de dispositions sur la sécurité des personnes malentendantes en cas d'incendie. Au paragraphe 3.2.4.17(4), il prévoit seulement que les immeubles fréquentés essentiellement par des personnes malentendantes utilisent des dispositifs d'avertissement visuels. Par comparaison, mentionnons que les dispositions législatives en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador en matière d'immeubles (*Building Accessibility Act and Regulations*) exigent des alarmes visuelles partout où il y a un système d'alarme. L'Ontario, pour sa part, exige au moins des alarmes visuelles dans les endroits et les corridors publics où des personnes sont susceptibles de se rassembler.

Le *Code national du bâtiment* mentionne aussi les dimensions du dégagement horizontal que devrait avoir chacune des sorties d'une zone de refuge.

Le *Code de prévention des incendies de l'Ontario* exige qu'un plan de sécurité-incendie soit élaboré pour les personnes qui ont besoin d'aide en cas d'évacuation. Dans le cas des immeubles en hauteur, une copie des procédures d'urgence en cas d'incendie de

l'immeuble et une description des tâches du personnel de supervision (telles qu'elles sont décrites dans le plan de sécurité-incendie) doivent être remises à tout le personnel de supervision. De plus, les procédures d'urgence en cas d'incendie doivent être affichées bien en vue, en tout temps et à chaque étage. (Voir les articles 2.8.2.4 et 2.8.2.5 du *Code de prévention des incendies de l'Ontario*.)

## Principaux règlements fédéraux

- Lignes directrices relatives aux immeubles, Secrétariat du Conseil du Trésor
- *Code canadien du travail*, partie II, Santé et sécurité au travail
- Commissaire fédéral des incendies

Les immeubles du gouvernement fédéral sont régis par les lignes directrices relatives aux immeubles du Secrétariat du Conseil du Trésor. Celles-ci renvoient directement aux dispositions du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, adoptées aux termes de la partie II du *Code canadien du travail*.

Selon ces lignes directrices, le ministère du Travail est responsable de diffuser, par l'entremise du Commissaire fédéral des incendies, l'information sur la protection contre les incendies et les services connexes.

Le *Code canadien du travail* énonce les étapes à suivre pour élaborer les plans en matière de sécurité-incendie et d'évacuation des personnes handicapées.

Le Commissaire fédéral des incendies est considéré comme l'expert des techniques de protection contre les incendies. Il est responsable de l'administration et de l'application des politiques, des normes, des codes et des règlements établis par le Conseil du Trésor à propos de la protection contre les incendies, en vertu du *Code canadien du travail*.

- *Code canadien du travail, partie II*  
*Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, partie I*  
*Interprétation : Dispositions sur les médias substitués de l'article 1.8*

Cet article traite des médias substitués et de l'importance de s'assurer que les employés ont accès à toutes les communications concernant une situation d'urgence, une mise en garde ou une directive, et ce, dans un format qui convient à leurs besoins personnels, que ce soit sur les plans auditif, visuel ou tactile.

- *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, partie XVII  
(Séjourner en sécurité dans un lieu de travail), article 17

Cet article du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* décrit les exigences législatives en matière de sécurité en milieu de travail, plus particulièrement en ce qui concerne les plans d'évacuation d'urgence. (Voir aussi l'annexe A : mesures législatives fédérales, provinciales et territoriales au Canada, page 25.)

## Annexe C: Ressources utiles

Access Board. *Design Requirements for Accessible Egress*, US Access Board, Washington (D.C.), États-Unis.

[www.access-board.gov/evac.htm#ADA](http://www.access-board.gov/evac.htm#ADA)

Access Board. *Access Board Emergency Evacuation Procedures*, US Access Board, Washington (D.C.), États-Unis, 2003.

[www.access-board.gov/evacplan.htm](http://www.access-board.gov/evacplan.htm)

American Red Cross. *Tips for Seniors and People with Disabilities*.

[www2.redcross.org/services/disaster/beprepared/mobileprogs.html](http://www2.redcross.org/services/disaster/beprepared/mobileprogs.html)

Batiste, Linda Carter et Beth Loy. *Employers' Guide to Including Employees with Disabilities in Emergency Evacuation Plans*, États-Unis, 2004.

[www.jan.wvu.edu/media/emergency.html](http://www.jan.wvu.edu/media/emergency.html)

Betty Dion Enterprises Ltd. *Fire Safety for People with Disabilities: Public Educators Kit*, « Background Information About People With Disabilities », Ottawa, 2005.

[www.bdel.ca](http://www.bdel.ca)

Betty Dion Enterprises Ltd. *Fire Safety for People with Disabilities: Public Educators Kit*, « Sign Language for Emergencies », Ottawa, 2005.

[www.bdel.ca](http://www.bdel.ca)

Betty Dion Enterprises Ltd. *Fire Safety for People with Disabilities: Public Educators Kit*, « Fire Safety Strategies for People with Disabilities », Ottawa, 2005.

[www.bdel.ca](http://www.bdel.ca)

Betty Dion Enterprises Ltd. *Fire Safety for People with Disabilities: Public Educators Kit*, « Case Studies of People with Activity Limitations: Fire Prevention and Emergency Preparedness », Ottawa, 2005.

[www.bdel.ca](http://www.bdel.ca)

BC Coalition of People with Disabilities. *Workplace Emergency Planning for Workers with Disabilities: A Handbook for Employers and Workers*, Vancouver, 2008.

Association canadienne de normalisation, *Conception accessible pour l'environnement bâti* (CAN/CSA B651-04), Toronto, 2004.

Emergency Survival Program. *Emergency Preparedness: Taking Responsibility for Your Safety: Tips for People with Disabilities and Activity Limitations*, Office of Emergency Management, County of Los Angeles (États-Unis), juin 2006.

Federal Emergency Management Agency (FEMA). *Emergency Procedures for Employees with Disabilities in Office Occupancies*, Federal Emergency Management Agency et la US Fire Administration, 1999.  
[www.fema.gov](http://www.fema.gov)

Federal Emergency Management Agency. *Interim Emergency Management Planning Guide for Special Needs Populations*, Federal Emergency Management Agency et le DHS Office for Civil Rights and Civil Liberties, 15 août 2008.  
[www.fema.gov](http://www.fema.gov)

Federal Emergency Management Agency (FEMA). *Orientation Manual for First Responders on the Evacuation of People with Disabilities*, août 2002.  
[www.fema.gov](http://www.fema.gov)

Fire Marshal's Public Fire Safety Council. *Older and Wiser: Home Fire Safety Check for Family and Friends of Older Adults*, Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, Toronto, 2006.  
[www.firesafetycouncil.com/english/pubsafet/wiser.htm](http://www.firesafetycouncil.com/english/pubsafet/wiser.htm)

Gouvernement du Canada, *Code canadien du travail, partie II, Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail, partie XVII*, ministère du Travail, Ottawa.

Gouvernement du Canada, *Guide pour l'évacuation des personnes à mobilité restreint – Évacuation immédiate*, ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, Ottawa.  
[www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/protection\\_incendies/politiques\\_normes/lignes\\_directrices/guide/mobilite\\_immediate/page01.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/protection_incendies/politiques_normes/lignes_directrices/guide/mobilite_immediate/page01.shtml)

HM Government. *Fire Safety Risk Assessment: Means of Escape for Disabled People*, London (Royaume-Uni), 2007.

Interagency Coordinating Council on Emergency Preparedness and Individuals with Disabilities. *Preparing the Workplace for Everyone: Accounting for the Needs of People with Disabilities, A Framework of Emergency Preparedness Guides for Federal Agencies*, États-Unis, juillet 2005.

Kailes, June Isaacson. *Emergency Evacuation Preparedness: Taking Responsibility for Your Safety. A Guide for People with Disabilities and Other Activity Limitations*. Centre for Disability Issues and the Health Professions, États-Unis, 2002.

National Fire Prevention Association. *Emergency Evacuation Planning Guide for People with Disabilities*, États-Unis, juin 2007.

[www.nfpa.org](http://www.nfpa.org)

National Fire Protection Association (NFPA). *Remembering When: A Fire and Fall Prevention Program for Older Adults*, NFPA et les Centers for Disease Control and Prevention (CDC), États-Unis.

[www.nfpa.org/categoryList.asp?categoryID=203&URL=Safety Information/For public educators/Education programs/Remembering When](http://www.nfpa.org/categoryList.asp?categoryID=203&URL=Safety%20Information/For%20public%20educators/Education%20programs/Remembering%20When)

Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, *Municipal Fire Protection Information Survey*, 2007.

[www.ofm.gov.on.ca](http://www.ofm.gov.on.ca)

Red Cross. *Preparing for Disaster for People with Disabilities and Other Special Needs*, Federal Emergency Management Agency (FEMA) et l'American Red Cross, août 2004.

US Department of Transportation. *Emergency Preparedness for People with Disabilities*.

[www.dotcr.ost.dot.gov/asp/emergencyprep.asp](http://www.dotcr.ost.dot.gov/asp/emergencyprep.asp)

US Department of Education. *Emergency Management Research and People with Disabilities: A Resource Guide*, Washington (D.C.), États-Unis, avril 2008.

US Fire Administration/The National Fire Data Centre. *Fire and the Older Adult*, Department of Homeland Security. Washington (D.C.), États-Unis, janvier 2006.

[www.usfa.dhs.gov/downloads/pdf/publications/fa-300.pdf](http://www.usfa.dhs.gov/downloads/pdf/publications/fa-300.pdf)

# Annexe D: Glossaire

## ***Zones de refuge ou de sauvetage***

Aire d'attente où une personne qui a besoin d'aide en cas d'évacuation peut attendre en toute sécurité l'aide requise.

## ***Accompagnateur***

Personne, ami ou collègue qui se porte volontaire pour aider une personne qui a besoin d'aide en cas d'urgence.

## ***Voie d'évacuation (de sortie)***

Voie d'évacuation dégagée utilisée en cas d'incendie ou d'une autre situation d'urgence.

## ***Cloisonnement coupe-feu horizontal***

Division d'un étage par une porte coupe-feu de façon à créer des zones distinctes pour garantir des déplacements à l'horizontale en toute sécurité des occupants de l'immeuble.

## ***Système d'avertissement***

Système qui permet d'aviser les occupants d'un immeuble de la présence d'une alarme; il peut s'agir d'une alarme sonore, d'une lumière stroboscopique ou d'une alarme visuelle, ou encore d'une combinaison d'alarmes sonore et visuelle

## ***Protection sur place***

Stratégie selon laquelle les occupants d'un immeuble demeurent dans leur unité (c.-à-d. à leur bureau ou dans leur domicile) tant qu'ils ne reçoivent pas de directives concernant les mesures à prendre.

## ***Aide ou dispositif technique***

Dispositif qui aide une personne handicapée au quotidien. Il existe aussi des dispositifs techniques conçus pour être utilisés plus particulièrement en situation d'urgence.

## ***Alarme à deux sonorités***

Système d'alarme à deux sonorités dans lequel une première alarme indique aux gens qu'ils doivent rester en place et attendre des directives. La seconde alarme indique aux gens qu'ils doivent évacuer l'immeuble.

## ***Conception universelle***

Conception de produits, de plans d'aménagement intérieur et d'autres types d'environnements, ainsi que de programmes et de services qui peuvent être utilisés par le plus de personnes possible sans devoir être adaptés ou sans conception spécialisée. La conception universelle n'exclut pas les besoins d'utiliser des dispositifs d'aide dans le cas des personnes handicapées qui en ont besoin.